

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE LA RICAMARIE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 octobre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT  
Mme BENDRISS, FARES, M. HARO

**Pouvoirs** : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme BENDRISS  
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme POINAS  
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme LAURENT  
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

**Absent excusé** : M. BRIQUET

**Démissionnaire** : Mme BOYER

**Secrétaire de séance** : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 12.

Assistaient également Madame DEPLAGNE Marie-Pierre, Directrice Générale des Services, Mesdames SANCHEZ Virginie, Directrice du C.C.A.S., BRUNON Elodie, Directrice de la Résidence Autonomie « La Récamière ».

Madame Marie-Claude MONTAGNON est Secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023.**

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023.

**1 – Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget 2024 – Proposition de Budget et prix de journée 2024 pour la Résidence Autonomie « La Récamière »**

Le Budget est établi dans un contexte particulier compte tenu d'une forte inflation sur les matières premières. Nous avons essayé de rester cohérents en appliquant 3,5 % d'augmentation (entre plus ou moins 30 à 40, 00 € pour les personnes seules et plus ou moins 56,00 € pour les couples). Nous nous sommes basés sur les barèmes de l'INSEE.

Une demande de subvention d'équilibre sera demandée à la Ville. La somme est à déterminer.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la proposition de budget 2024 ainsi que les prix de journée 2024 de la Résidence Autonomie « La Récamière » qui doivent être transmis au Département de la Loire en ce qui concerne l'hébergement et la restauration. Le budget soin est quant à lui transmis à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ces budgets sont transmis dans le cadre de la procédure contradictoire.

#### Hébergement :

Les prix de loyer proposés seront les suivants :

- Appartement extension : 32.19€
- Appartement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage : 37.47 €
- Appartement RDC et 3<sup>ème</sup> étage : 35.36 €
- Appartement 4<sup>ème</sup> étage : 34.55 €
- Appartement couple : 53.46 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement « non couple ». Cette majoration est égale à 25% du tarif extension.

#### Restauration :

Le prix du repas de midi proposé est de 9.42 €

Le prix du repas du soir est de 4,35 €.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget 2024 – Proposition de Budget et prix de journée 2024 pour la Résidence Autonomie « La Récamière » .**

## **2 - Résidence Autonomie « La Récamière » – Budget 2023 - Délibération Modificative N°4**

Il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n°4 pour le Budget 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière ».

FONCTIONNEMENT	velles propositions	Vote du Conseil
<b>BUDGET HEBERGEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
Groupe 1		
60613 Chauffage	+ 8650.58	+ 8650.58
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8650.58</b>	<b>8650.58</b>
<b>Recettes</b>		
Groupe II		
6419 Remboursements sur rémunération du personnel non médical	+ 8650.58	+ 8650.58
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8650.58</b>	<b>8650.58</b>

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » – Budget 2023 - Délibération Modificative N°4 ».**

### **3 - Résidence Autonomie « La Récamière » - Proposition de tarifs 2024 pour les prestations de la structure**

Il est proposé au Conseil d'Administration de réactualiser les tarifs de prestations de La Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

#### **✓ Résidents**

<b>Potage du soir</b> avec laitage	<b>1.55 €</b>
<b>Soirée à thème</b>	<b>5.30 €</b>
<b>Portion de pain</b>	<b>0.50 €</b>

#### **Non-résidents et invités**

<b>Repas «semaine» (du lundi au samedi)</b>	<b>10.50 €</b>
<b>Repas «dimanche» et «jours fériés»</b>	<b>12.10 €</b>
<b>Repas du soir/ soirée à thème ouvert aux réguliers</b>	<b>7.00 €</b>
<b>Repas «enfants» (jusqu'à 12ans)</b>	<b>7.00 €</b>
<b>Repas à thème : repas + Animation</b>	<b>18.00 €</b>

#### **Crèche Multi-accueil « La Gaminerie »**

**Repas servis aux enfants ayant acquis la diversification alimentaire : 3.42 €**  
**Repas mixés servis aux bébés en cours de diversification alimentaire : 2.10 €**

#### **Divers/animation**

**Animations/activités/ateliers (non résident) par après-midi : 2.00 €**  
**Tarif après-midi dansant (non résident) : 1.60 €**

#### **Agents en service :**

**Repas agents de la résidence « La Récamière » : 2.75 €**

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » - Proposition de tarifs 2024 pour les prestations de la structure ».**

### **4- Résidence Autonomie « La Récamière » – Affectation définitive des résultats du CA 2022**

Vu le courrier du Conseil Départemental de la Loire statuant sur l'affectation définitive des résultats d'exploitation du compte administratif 2022 de la Résidence Autonomie « La Récamière », il sera proposé au Conseil d'Administration d'affecter définitivement le déficit de fonctionnement comme suit :

- ✓ La reprise de déficit de fonctionnement de 54 593.03€ est reprise comme suit :
- 6 930.24 € en reprise de réserve de compensation des déficits ;
  - 15 887 € en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2024 (dont 10 000€ sur l'Hébergement et 5 887 € en restauration) ;
  - 15 887 € en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2025 ;
  - 15 888.79 € en report à nouveau déficitaire par excédent antérieur.

- ✓ L'excédent d'investissement de 80 064.32 € est repris sur l'exercice 2023 au compte 001 :
- Section Hébergement : 43 308.31 €
- Section Restauration : 36 705.01 €

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » – Affectation définitive des résultats du CA 2022 ».**

### **5 – Centre Communal d'Action Sociale- Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance**

Le Relais Petite-Enfance est un équipement dont le gestionnaire est le Centre Communal d'Action Sociale de La Ricamarie. Cette structure est co-financée par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire via la prestation de service « Relais petite-Enfance » conformément au référentiel national des Relais Petite-Enfance.

Le RPE de la Ricamarie s'inscrit sur les quatre missions emblématiques de la branche Famille de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Celles-ci, sont fondatrices de son cœur de métier et s'inscrivent dans le Schéma Départemental de Soutien aux Familles dont la CAF est pilote.

En conclusion, ce règlement a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du Relais Petite Enfance, ainsi que de définir les droits et les devoirs des utilisateurs.

Il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT la délibération « Centre Communal d'Action Sociale- Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance ».**

**La Ricamarie, le 27 octobre 2023.**

**Le Président du C.C.A.S.  
Cyrille BONNEFOY.**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyrille Bonnefoy', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'La Ricamarie'.

**La Secrétaire de séance  
MONTAGNON Marie Claude.**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie Claude Montagnon', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Centre Communal d'Action Sociale' and 'La Ricamarie'.